



FICHE SYNTHÉTIQUE

CONVENTION DE STAGE



La convention de stage est un document obligatoire signé entre moi (futur stagiaire), l'organisme d'accueil, l'établissement d'enseignement ou de formation, l'enseignant référent et le tuteur de stage de l'organisme d'accueil. Dès sa signature la convention de stage est le document contractuel qui détermine ma protection sociale durant mon stage.

PROTECTION SOCIALE MALADIE ET MATERNITÉ



- **Je suis étudiant français en France :**
 - Je vérifie mes droits en Sécurité Sociale et en complémentaire santé
 - Je transmets mon attestation de droit à mon établissement d'enseignement.
 - L'arrêt maladie me permet de bénéficier d'indemnités journalières en fonction de mon niveau de gratification.
- **Je suis étudiant français à l'étranger :**
 - La destination (Europe ou Monde) impacte ma prise en charge et mon niveau de remboursement de mes frais de santé.
- **Je suis étudiant étranger en France :**
 - En fonction de mon pays d'origine, **il m'est indispensable (UE-EEE) voire obligatoire (hors UE-EEE) de souscrire à une assurance privée.**

PROTECTION SOCIALE ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE



Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

La convention de stage couvre, dès sa signature, au risque accident du travail et maladie professionnelle.

En cas d'accident, c'est à l'organisme d'accueil qu'il incombe de faire ma déclaration d'accident à la CPAM. La protection à laquelle j'ai le droit est définie en fonction de ma gratification .

À l'étranger, ma couverture dépend du pays dans lequel mon stage se déroule. Je vérifie la protection sociale locale du pays de destination avant le départ sur le site du CLEISS. Dans tous les cas, je dois veiller à avoir souscrit, dès lors que je suis en stage à l'étranger ou en outre-mer, **une assurance individuelle accident et une couverture rapatriement sanitaire.**

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE



L'assurance responsabilité civile prend en charge les dommages causés à autrui à l'occasion de stages ou d'activités de la vie privée (sorties, babysitting, ...) en France et à l'étranger.

- Elle est **OBLIGATOIRE** pour réaliser ton Stage.
- Elle est **exigée dès l'inscription** par la plupart des établissements d'enseignement supérieur ou de formation.

Attention, tu n'es pas toujours couvert par la responsabilité civile de tes parents pendant ton stage ou pendant que tu exerces une activité extrascolaire.



CONSEILS HEYME

Vérifier que mon Assurance Responsabilité Civile :

- Couvre bien mes activités scolaires et extra scolaires
- Soit bien valide pour toute mon année universitaire

HEYME accompagne tous les étudiants et me propose des solutions adaptées :

www.heyme.care

